



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2020

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Séverin MEDORI.

Conseillers présents :

M. Paul GIACOMETTI, 1^{er} adjoint
Mme Patricia ROSSI, 2^{ème} adjoint
M. Jean-Marc NICOLAI, 3^{ème} adjoint
Mme Muriel MASSE, 4^{ème} adjoint
Mme Isabelle CALENDINI
M. Mathieu DAGREGORIO
Mme Marine DAIDERI
Mme Aurélia DENEUBOURG
M. Xavier GIACOBETTI
Mme Christelle GROSSI
M. Michel SINIBALDI

Conseillers absents et représentés :

M. Pierre ROSSI, pouvoir donné à M. Xavier GIACOBETTI
M. Louis SEMIDEI, pouvoir donné à M Séverin Medori

Conseiller absent :

Mme Dominique FILIPPI

Secrétaire de séance :

Mme Patricia ROSSI

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

- ▶ Débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
- ▶ Règlement intérieur du conseil municipal
- ▶ Indemnités de missions, remboursements des frais de déplacements temporaires pour les agents de la collectivité
- ▶ Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté des communes de l'Oriente
- ▶ Questions diverses

Débat sur le PADD

M. le Maire sollicite ce débat afin de modifier notre PADD adopté en 2018 suite à la demande du Préfet vu en juillet dernier qui avait constaté que les zones constructibles étaient moins importantes aujourd'hui.

M. le Maire expose alors les orientations générales du projet de PADD :

1 - Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme :

- ▶ Lutter contre le développement urbain diffus
- ▶ Préserver les ensembles naturels et agricoles cohérents et de qualité
- ▶ Créer une centralité sur Casamozza-Filicaja
- ▶ Reconstituer les relations entre la plaine et le piémont pour y retrouver un équilibre entre les fonctions d'habitat, d'emploi, de commerces et de services
- ▶ Améliorer le cadre de vie des habitants et attirer de nouveaux ménages
- ▶ S'inscrire dans un rapport de compatibilité avec le PADDUC en déclinant sur le territoire de Linguizzetta les orientations en faveur d'un urbanisme de projet, d'un urbanisme intégré à son environnement et limitant les conflits d'usage

2 - Les orientations des politiques en matière de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers et de préservation ou remise en état des continuités écologiques :

- ▶ Préserver le cadre de vie des habitants
- ▶ Préserver les grands ensembles naturels, libres de l'occupation humaine
- ▶ Ne pas aggraver l'impact des différents risques naturels sur l'Homme et son environnement
- ▶ Faire de ces caractéristiques paysagères et patrimoniales des conditions de son attractivité future
- ▶ Protéger et valoriser le réseau de corridors écologiques
- ▶ Valorisation du patrimoine bâti

3 - Les objectifs et actions liés à ces orientations générales sont également explicités, notamment :

- ▶ Organiser le développement urbain autour de 2 pôles : le village et ses abords et la nouvelle centralité du quartier Casamozza-Filicaja
- ▶ Elargir l'offre foncière quantitativement et typologiquement à proximité du village
- ▶ Revitaliser le village de Linguizzetta et le hameau de Monte
- ▶ Renforcer le pôle de centralité de Casamozza-Filicaja
- ▶ Assurer le bon fonctionnement des installations touristiques
- ▶ Dynamiser l'agriculture par le soutien des circuits courts et l'identification précise des ESA

- ▶ Offrir un second souffle à la zone d'activité
- ▶ Valoriser les espaces paysagers sensibles
- ▶ Protéger des risques et nuisances
- ▶ Objectif de modération de l'espace

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Une réflexion s'est imposée par la force des choses : celle de la possibilité du sursis à statuer sur les zones UCz et UCzi du Domaine CASABIANCA au regard de la mise en liquidation de ce dernier.

Pour toute la partie est de la route territoriale, le conseil municipal souhaite que cette zone classée aux ESPACES STRATEGIQUES AGRICOLES du PADDUC soit déjà considérée comme une zone agricole.

Pour la partie ouest, il faut requalifier la zone d'activités de la commune pour lui donner une image moderne.

L'objectif de modération de l'espace : dans l'ensemble des zones urbaines, constructibles donc, la capacité foncière sera diminuée de plus de 60% %.

Règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire présente le règlement qui depuis les dernières élections municipales est devenu obligatoire dans les communes de 1000 habitants et plus (article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales).

Il représente les règles propres de fonctionnement interne en respectant au minimum les dispositions particulières prévues par la loi.

Plusieurs conseillers (présents à l'ancienne mandature) constatent que ce règlement était déjà en application sans écrit. Ce document régularise les pratiques.

Vote à l'unanimité pour l'adoption de ce règlement intérieur

Indemnités de missions, remboursements des frais de déplacements temporaires pour les agents de la collectivité

M. le Maire rappelle qu'il a donné délégation à Mme Patricia ROSSI pour la gestion des ressources humaines. Aussi elle a constaté qu'il n'existait pas de délibération pour que les agents de la collectivité bénéficient de remboursements pour leur frais de déplacement.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les indemnités de déplacement et d'hébergement, ainsi, conformément aux textes en vigueur.

Mme Aurélie DENEUBOURG demande si les frais engagés pour se rendre sur le continent seront également pris en charge ?

Mme Patricia ROSSI confirme que tous les déplacements feront l'objet d'un remboursement sur présentation des documents obligatoires. Si la même formation existe sur Bastia, cette dernière sera privilégiée. Elle précise que les agents n'auront pas à avancer les billets de bateau ou d'avion qui seront payés directement par la mairie lors des réservations.

Les conseillers, ayant entendu les éléments de réponse, **adoptent à l'unanimité la proposition** du Maire relative à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement dans les conditions évoquées.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté des communes de l'Oriente

Dans le cadre de la loi Notre la compétence d'élaboration des PLU est transférée aux communautés de communes sauf avis contraire d'une majorité de communes.

La Communauté des Communes de l'Oriente ne souhaite pas exercer cette compétence. Nous partageons totalement son point de vue. C'est la raison pour laquelle nous manifestons notre opposition à ce transfert en délibérant.

Vote à l'unanimité pour s'opposer au transfert de compétence

Questions diverses :

Mme Christelle GROSSI souhaite mettre en place une réunion mensuelle des conseillers en fixant à l'avance un thème afin de débattre et de proposer des améliorations pour la commune. L'ensemble des conseillers présents ont confirmé sa proposition afin d'améliorer la communication entre les élus.

Deux réunions ont été fixées :

- ▶ Vendredi 06 novembre 2020 à 18h00.
- ▶ Vendredi 27 novembre 2020 à 18h00

M. le Maire fait un point sur les événements à venir :

- ▶ Le trail prévu le 07 novembre prochain est reporté sur à la situation sanitaire. Il sera reprogrammé dès que l'état d'urgence sera levé.
- ▶ Dans le cadre du festival de la ruralité, ce samedi se tiendra à la salle des fêtes une conférence sur le baptistère de Bravone à 10h30 (pas de visite sur site vu les contraintes sanitaires) et la diffusion d'un documentaire sur le tourisme en Argentine et en Bolivie à 17h30.
- ▶ A compté des vacances de février 2021, la mise en place du Centre de loisirs pour les enfants de la Commune. Mme Aurélia DENEUBOURG a pris en charge ce dossier : constitution d'une association, démarches diverses, sondage auprès des familles (réponses à ce jour d'environ une trentaine d'enfants). Ce samedi à 15h00, se tiendra la 1^{ère} assemblée pour formaliser ce projet.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 19H30

Secrétaire de séance,
Patricia ROSSI

Le Maire,
Séverin MEDORI